

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023-2024

Il me fait plaisir, au nom du conseil d'administration de votre Association, de vous présenter nos principales réalisations des années 2023-2024

### ***En ce qui a trait au développement de l'Association et aux communications avec ses membres***

#### ► Développement de l'Association

Le membership s'est accru en 2023. À la fin de l'été, nous avons 141 membres en règle (78% des riverains), ce qui est un record de représentativité, 18 ans après sa fondation. Nous maintenons nos efforts pour le recrutement. Pour nous assurer de la fidélité de nos membres, nous effectuons des rappels personnalisés auprès de nos anciens membres. Notre pochette d'accueil, communément appelé le " kit des nouveaux", est remise à tout nouvel arrivant (ou nouveau propriétaire) afin de leur présenter la mission de l'Association et de les inciter à en devenir membres. Nous avons ainsi envoyé 10 pochettes d'accueil depuis la dernière AGA.

En 2023, nous avons repris notre campagne de sollicitation de membres corporatifs et de commanditaires et les résultats sont encore très satisfaisants; nous avons à nouveau 7 membres corporatifs et 14 commanditaires à qui nous offrons de la publicité. Leur soutien nous permet d'aller plus loin dans la réalisation de nos projets.

Au courant de l'été 2023, nous avons repris l'initiative d'aller à la rencontre des plaisanciers du Camping sans que cela ne donne de résultats vraiment satisfaisants. La réflexion s'est poursuivie vers d'autres stratégies à mettre en place pour les rejoindre parce que nous croyons à l'importance de sensibiliser tous les plaisanciers qui font usage du lac (la flotte du camping représente environ le tiers de toutes les embarcations motorisées).

#### ► Visibilité de l'Association

Après avoir amélioré notre site web et revampé nos présentoirs, les administrateurs ont entrepris une opération de visite de courtoisie auprès de tous les riverains du lac, ainsi nommée " la tournée des riverains". C'est une belle opportunité d'aller à la rencontre directe avec nos membres et en profiter pour leur remettre les nouveaux outils de sensibilisation réalisés durant l'hiver et le printemps à leur intention : le Carnet des plantes aquatiques (napperon plastifié) et la Carte de navigation écoresponsable (plastifiée).

Par ailleurs, nous avons poursuivi nos efforts de visibilité auprès de la municipalité en assistant à chacune des séances du conseil municipal. Nous vous confirmons que la plupart du temps, les riverains des lacs de Saint-Ubalde constituent la majorité des citoyens présents aux séances du Conseil municipal. Cela envoie un message clair à nos élus : nous sommes des citoyens à part entière et souhaitons que la municipalité accorde des efforts et du financement à la protection des lacs. Après tout, nos taxes représentent au moins **22%** du budget total de la municipalité!

Le 23 septembre 2023, en collaboration avec les autres associations des lacs de Saint-Ubalde, nous avons répété l'organisation d'une rencontre citoyenne avec le maire Guy Germain et les élus municipaux alors délégués aux lacs, Louise Magnan et Louis Ouellet (les élus délégués aux lacs sont maintenant Mario Montambault et Michel Gingras). La cinquantaine de riverains présents ont eu l'occasion d'entendre les élus sur leur perception des thèmes majeurs tels que : la conservation des lacs, la capacité portante (nombre de bateaux), la lutte aux EEE, les infrastructures et services municipaux, l'urbanisme et la sécurité civile,

### ► **Communication avec les riverains à l'été 2023**

Tout au long de la saison estivale 2023, nous avons diffusé de nombreux communiqués pour informer les riverains sur des sujets importants et des initiatives touchant la sauvegarde de notre lac. Voici la liste (non-exhaustive) de ces communiqués :

- Gestion des eaux de ruissellement sur les terrains riverains
- Usage restreint d'abat poussière sur route de gravier pour mieux protéger le lac
- Installation des bouées de renseignement pour protéger les zones plus vulnérables
- Myriophylle à épis : inspection des rives (Sentinelle) et publication d'un carnet des plantes aquatiques
- Diffusion de la nouvelle carte de navigation écoresponsable sur le lac
- Rappel sur l'importance de ne pas permettre l'accès au lac à des embarcations non nettoyées
- Étude de caractérisation des bandes riveraines (estimation de la qualité)
- Étude de capacité portante du lac (sécurité nautique en regard du nombre d'embarcations)
- Projet de renaturalisation des berges et de revégétalisation (consultation et plantation de végétaux)

Nous partageons également articles et vidéos pertinents à la protection du lac, en plus de tous les messages éclairs portant sur l'ouverture/fermeture du débarcadère, la Matinée sans vague, vidange des fosses septiques, etc. Tous ces textes ont été relayés sur notre page Facebook et se retrouvent sur notre site web.

### ***En ce qui a trait à l'amélioration de la qualité de l'eau du lac***

#### ► **Entreprendre un exercice de communication et d'information auprès des riverains en ce qui a trait au dossier des Installations Septiques Autonomes (ISA)**

Notre engagement dans cette voie a pris la forme d'un soutien assidu à la Municipalité (principalement auprès de l'urbaniste) dans la réalisation de ses communications aux citoyens, par le biais du Comité des ISA dont Gilbert Lavoie a contribué activement. Nous avons, par la suite, relayé l'information au fur et à mesure que les communiqués étaient émis par la Municipalité. Deux membres du CA ont assisté à la séance d'information d'avril 2024 en dépit du fait que le Lac Blanc ne sera concerné concrètement qu'en 2025. C'est une autre façon de se tenir informés et à l'affût pour intervenir efficacement en temps et lieu.

#### ► **Poursuivre les actions de prévention concernant l'invasion des EEE dont la surveillance par l'Équipe Sentinelle et la distribution d'un carnet de plantes aquatiques révisé**

##### 1. Surveillance sur le lac : Équipe Sentinelle

Afin de maintenir notre vigilance, nous poursuivons nos activités de surveillance du lac au moins une fois durant l'été (au meilleur de nos observations et de nos connaissances!) afin de s'assurer qu'il n'y a pas présence de EEE (espèces exotiques envahissantes) dont le myriophylle à épis. En 2023, leur travail a été compliqué par les fortes pluies du 10 juillet, ce qui a maintenu le lac à un très haut niveau et a accentué la turbidité de l'eau. Depuis maintenant quatre ans, l'Équipe Sentinelle, composée d'une dizaine de bénévoles, (incluant les observateurs et les conducteurs d'embarcation) scrute les pourtours du lac les plus à risque, (les petites baies et les secteurs où il y a des mises à l'eau d'embarcations). Toujours pas de trace de myriophylle à épis à ce jour et nous en sommes très heureux! Un repérage précoce nous permettrait de faire appel à des experts pour tenter d'éviter le pire.

## 2. Carnet des plantes aquatiques du Lac Blanc

Les plantes aquatiques les plus courantes ont été répertoriées au fil du temps afin de documenter notre connaissance de la flore aquatique de notre lac. Nous avons élaboré et conçu un carnet des plantes aquatiques du Lac Blanc qui a été abrégé jusqu'à prendre la forme d'un « napperon » plastifié, formule simplifiée et facile à consulter. Ce dernier a été distribué en main propre à une bonne majorité de riverains lors d'une tournée de visite de courtoisie de la part des administrateurs en juillet 2023. Ce petit guide de référence permet aux riverains de surveiller les plantes qui poussent sur leur berge et de faire appel à nous en cas de doute de présence de EEE dans leur secteur. Nous avons tout de même imprimé un nombre limité du Carnet des plantes en format papier pour notre Équipe Sentinelle et pour les riverains désireux d'avoir en main une version complète.

### ► **Collaborer à la mise en place des mesures de contrôle d'accès aux lacs de la Municipalité (vignettes, inspection et lavage d'embarcations, rampe d'accès privé) afin de prévenir l'apparition de EEE.**

L'ARLB a continué de collaborer avec la Municipalité afin de s'assurer que les mesures préconisées soient appliquées : permis d'accès aux lacs, **lavage obligatoire des embarcations** ou exemptions, **contrôle de l'accès au débarcadère public**. 2023 constituait la troisième année d'implantation de ce « projet-pilote » tel que le maire l'avait présenté en 2020. À l'été 2023, le Camping du lac Blanc a mis en place une station de lavage des embarcations non-motorisées tandis que la municipalité continuait d'opérer sa station de lavage pour embarcations motorisées au garage municipal.

À la fin de la saison estivale et pour donner suite aux recommandations des lacs, la Municipalité a jugé bon de réviser son Règlement #242 pour en faire une version plus juste et appropriée à la protection des lacs. Le fruit de ce travail de collaboration de 2022 a malheureusement été mis sur la glace jusqu'à l'automne 2023 et récemment, il a été à nouveau reporté jusqu'en janvier 2025. La démission de la D.G. n'a pas aidé. De façon générale, les Associations de riverains considèrent qu'il y a eu des gains majeurs pour la protection de nos lacs, tel l'obligation de lavage des embarcations avant leur mise à l'eau, qui semble maintenant acquis et implanté dans l'esprit des gens. La principale pierre d'achoppement pour la Municipalité serait la gestion trop lourde de la vente des permis d'accès aux lacs (les vignettes), lesquelles sont encore mal perçues par certains riverains des lacs (environ 90% des plaisanciers du lac Blanc s'y conforment). À suivre.

### ► **Renaturalisation et revégétalisation des bandes riveraines avec la CAPSA : Identifier les zones problématiques du lac où des efforts devraient être investis et offrir des ressources pour améliorer l'efficacité des bandes riveraines**

Pour donner suite au Rapport de caractérisation des bandes riveraines (CAPSA 2022), nous avons ciblé les priorités d'actions de renaturalisation des bandes riveraines. Ainsi, nous étions dorénavant en mesure d'identifier les trois secteurs du lac les plus problématiques en termes d'efficacité des bandes riveraines pour une meilleure protection du lac:

- Zone du débarcadère (du 2440 au 2466 Chemin du lac Blanc)
- Zone du Domaine du lac (du 22160 au 22208 Chemin du lac Blanc)
- Zone du quartier des rues (de la 2e rue jusqu'à la 8e rue)

Nous avons par la suite déployé un projet en trois volets spécialement pour les riverains de ces secteurs, en collaboration avec la CAPSA.

**PREMIER VOLET :** Rencontres d'information générale en sous-groupes de propriétaires d'un même sous-secteur avec remise d'un feuillet d'informations et de recommandations générales. Résultat : une trentaine de participants répartis en 5 sous-groupes se sont tenues en août.

**DEUXIÈME VOLET :** Visites individuelles sur une propriété riveraine pour faire suite aux rencontres de sous-groupe avec consultation privée et recommandations sur le terrain. Résultat : une dizaine de rencontres avec

les propriétaires riverains sur leur terrain avec remise d'un feuillet de recommandations d'aménagement et de végétaux appropriés à leur situation.

TROISIÈME VOLET : Pour faire suite aux rencontres individuelles, une offre de 8 à 10 plants (végétaux recommandés) par terrain et prêts à mettre en terre à l'automne. Résultat : près de 100 plants ont été offerts et mis en terre à l'automne sur des bandes riveraines des différents secteurs ciblés.

Nous sommes très actifs dans ce domaine et nous avons déjà constaté une certaine amélioration de l'efficacité des bandes riverains pour protéger le lac depuis 15 ans. Nous en sommes fiers mais il faut poursuivre sur cet élan!

## ***En ce qui a trait à l'utilisation éco-responsable et sécuritaire du lac par tous les usagers***

### **► Peaufiner nos outils de sensibilisation en respect du nouveau Règlement municipal 242-2 et en s'appuyant sur les résultats de l'Étude de capacité portante du Lac Blanc**

Les résultats de cette étude sur la capacité portante du lac présentés à l'AGA 2023 faisaient ressortir que s'il y a plus de 19 embarcations qui naviguent simultanément à grande vitesse, les risques d'incidents et d'accidents s'accroissent. Il y a près de 200 embarcations motorisées au lac Blanc, et heureusement, elles ne sortent pas toutes en même temps! Et d'autre part, l'éventualité d'une nouvelle version du Règlement 242 ne s'est pas réalisée et a été reportée dans le temps. Malgré cela, nous avons été proactifs dans les actions prévues en ce sens. La protection du lac ne se reporte pas, elle se continue!

#### **1) Installation de bouées de renseignements et d'écueils.**

La carte de navigation 2022 a été réexaminée et les pratiques de navigation ont été observées afin de préciser le nombre et l'emplacement des bouées de renseignement les plus appropriés pour influencer les comportements de navigation vers une version plus « écologique »; entendons par là une meilleure protection de la qualité de l'eau, du rivage et bandes riveraines dans les zones les plus vulnérables, notamment à cause du peu de profondeur d'eau et des risques de soulever les fonds et donc remettre en suspension les sédiments qui contribuent au vieillissement prématuré du lac. Résultat : 19 bouées de renseignement sont maintenant installées dans 4 secteurs du lac. De façon générale, les bouées sont placées à des distances de la rive variant de 60 à 100 m et des profondeurs d'eau variant entre 3 et 6 m dans les 4 zones les plus vulnérables. Et trois bouées d'écueils (ballons rouges) signalant des hauts fonds (du roc) ou des amas de pierres sont aussi installées.

#### **2) Carte de navigation écoresponsable**

La carte de navigation écoresponsable a été révisée afin de positionner stratégiquement l'emplacement approximatif des bouées de renseignement. De plus, la carte indique plus précisément la zone de pratique d'activités nautiques sportives générant de grosses vagues dans l'espace à moindre risque c'est-à-dire à 300 mètres des berges, soit dans la partie centrale de la partie la plus large du lac (certains diront dans le « grand lac »). Cette nouvelle indication encouragera, nous l'espérons, les utilisateurs de petites embarcations non-motorisées à naviguer davantage à proximité des rives par mesure de sécurité! Résultats : diffusion de la Carte de navigation écoresponsable version mai 2023 en format plastifié, en mains propres lors de la tournée des riverains par les administrateurs à l'été 2023. Installation de deux versions de notre Carte de navigation écoresponsable en très grand format (4' x 6') à deux endroits stratégiques soit au débarcadère municipal et à côté de notre présentoir près des boîtes aux lettres. De plus, deux autres affiches sont installées sur les 2 portes d'accès à la marina du Camping du lac Blanc.

#### **3) Code d'éthique des conducteurs d'embarcations de plaisance au lac Blanc**

Depuis 2011, l'ARLB s'est doté d'un code d'éthique pour les conducteurs d'embarcations de plaisance afin d'orienter les plaisanciers vers les meilleures pratiques de navigation sécuritaire et respectueuse. Au fil du temps, nos connaissances sur l'état des lacs et les effets du développement et des activités humaines sur le lac évoluent. À cet égard, l'ARLB tente de se mettre à jour dans ses outils de sensibilisation. Le Code d'éthique a par la suite été révisé en 2018 et l'a été à nouveau en 2023 pour, entre autres, tenir compte des règles municipales et de notre étude de capacité portante (près de 200 embarcations motorisées). Résultat : Conception d'une nouvelle édition du Code d'éthique des conducteurs d'embarcations de plaisance sur le lac Blanc (version 2023). Cette nouvelle version sera également remise aux détenteurs de permis d'accès (vignettes) de la marina du Camping du lac Blanc par la Municipalité (60). La Municipalité a récemment déposé sur son site web ce Code d'éthique à l'intention des plaisanciers d'ici et d'ailleurs, et elle demande aux acheteurs de vignettes d'en prendre connaissance au moment de l'achat de la vignette. L'ARLB profite de l'AGA d'aujourd'hui pour en faire le lancement, le diffusera de façon virtuelle et le remettra (format papier) aux riverains et aux utilisateurs du Camping du Lac Blanc.

## **D'autres dossiers dans lesquels l'ARLB a été impliquée et/ou s'est manifestée**

### **La Matinée sans vague**

La Matinée sans vague est une activité qui découle d'un événement régional annuel initié par la CAPSA en 2014 et nommée à l'époque « Journée sans moteur », afin de faire la promotion des activités nautiques non-motorisées! Cette activité s'est par la suite appelée « Rando des Riverains » et on la connaît depuis 2019 sous le nom de « Matinée sans vague ». Cette activité s'inscrit systématiquement au calendrier le matin du troisième dimanche du mois d'août de chaque année et s'est donc tenue le 20 août 2023. Nous avons alors pu assister à la traversée du lac à la nage par des jeunes du Club de natation de Saint-Marc-des-Carières. Évidemment, nous souhaitons que cette activité demeure pour les prochaines années et elle se tiendrait vraisemblablement le dimanche 18 août 2024.

### **Projet d'un parc éolien**

A la fin de 2023 a commencé à circuler une nouvelle à l'effet que le territoire de Saint-Ubalde pourrait accueillir un parc éolien. Deux membres du CA ont assisté à une réunion d'information le 25 janvier à St-Stanislas au cours de laquelle de nombreux experts et intervenants ont démontré la menace à la qualité de vie que ce projet représentait. Ces inquiétudes ont bien sûr été rapportées à nos élus et le maire, de façon très officielle dans le St-U, a clairement déclaré « la Municipalité peut affirmer que présentement **aucune éolienne ne peut être implantée sur le territoire selon la réglementation en vigueur** » (St-U du 25 janvier 2024).

### **La source d'eau de la chapelle**

Malgré les nombreux efforts consentis par le CA en 2022 et 2023, appuyés par de nombreux riverains notamment lors des assemblées du conseil municipal et notre député provincial, les dernières nouvelles sont plus que décevantes. Le ministère de l'Environnement a jugé que les résultats des tests effectués entre septembre 2022 et septembre 2023 n'étaient pas assez concluants, même s'ils étaient plutôt positifs pour conserver notre source en l'état. Parce qu'il s'agit ici d'un approvisionnement en eau "potable" pour plusieurs personnes, donc considéré comme une infrastructure municipale soumise à toutes les règles ministérielles, la Municipalité aurait dû investir beaucoup d'argent pour rendre l'aménagement de la source conforme aux attentes, ce qu'elle n'a pas semblé vouloir faire. La Municipalité a plutôt envisagé un plan B afin de rendre disponible de l'eau potable à prix modique au village pour les riverains et les visiteurs. La Municipalité aurait demandé au ministère de laisser en place l'infrastructure de la source au moins jusqu'au printemps 2024. Un pré-avis devrait nous être donné avant le démantèlement définitif de la source. On peut se demander pourquoi avoir fait toutes ces démarches si l'issue était, à toutes fins pratiques, décidée d'avance!

### **La Route Bleue**

A l'automne 2023, notre lac a été ciblé et caractérisé par la MRC de Portneuf en vue d'un développement potentiel de nouvelles **Routes bleues** en juin 2024. Canot-Kayak Québec, l'ARLB, la Municipalité et le Rapport d'activités 2023-2024, présenté à l'AGA du 15 juin 2024

camping seront partenaires dans ce projet, financé à 100% par le FRCN (Fonds de la Région de la Capitale Nationale). Le Camping du lac Blanc est le partenaire principal de ce projet et est mandaté officiellement par la Municipalité pour gérer l'accès au lac, incluant le lavage des embarcations. Cette Route Bleue au lac Blanc se décrit comme un circuit de 10 km en parcourant le pourtour du lac (excluant les petites baies). Cette nouveauté ajoutera potentiellement quelques visiteurs de plus au Camping et sur le lac.

### **Achat d'une terre de la Couronne par la Municipalité**

Nous avons appris lors d'une réunion du Conseil municipal qu'il y avait un projet de développement récréotouristique pour lequel la Municipalité déposait une demande au ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) afin de faire l'acquisition d'un terrain sur le chemin du lac Blanc (zone nord) pour en faire un genre de halte routière pour cyclistes et randonneurs, c'est du moins l'interprétation que nous en avons faite. Nous savons que le MERN a réaffirmé depuis de nombreuses années qu'il n'y avait plus de développement possible autour du lac. De plus, nous savons que la "capacité de support" du lac est dépassée (niveau d'atteinte des apports permis en phosphore à 109%) démontrée par une étude en 2006. Si ce projet devenait réalité, nous devons insister pour que cela se fasse selon les plus strictes règles en matière de protection des lacs.

### **L'assurance-responsabilité de l'ARLB et ses administrateurs**

L'ARLB va se doter d'une assurance responsabilité avec la Cie BFL Canada qui offre un programme d'assurance pour les OSBL des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Nous avons été accrédités par notre municipalité qui est membre de l'UMQ. La protection est très acceptable et les coûts très abordables.

### **Remerciements aux collaborateurs spéciaux**

Merci à France Rochon et Louis-Philippe pour leur engagement à la prise des tests d'eau (10) sur le lac au cours de la saison estivale. Merci à Eugène Pleau (membre fondateur) qui nous rend de nombreux services techniques et pratiques à la demande du CA. Merci aussi à toute notre équipe de bénévoles de SENTINELLE et aux valeureux installateurs et désinstallateurs de bouées!

### **Contribution financière de la Municipalité**

Nous vous rappelons que nous recevons 10,000\$ en subventions de la part de la Municipalité de Saint-Ubalde pour la réalisation de la plupart des projets de l'ARLB. Nous soulignons également que divers projets ont été examinés durant la saison hivernale et feront partie des futurs plans stratégiques et des priorités d'action qui vous seront proposés à l'AGA dans les prochaines minutes.

En terminant, je vous rappelle que notre Association célébrera ses **VINGT ANS** en 2025 ! Longue vie à l'ARLB.

Préparé par France St-Germain, présidente de l'ARLB (juin 2024)